



AGENCE VIMARD

HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC A LA CHARGE DU VENDEUR

A compter du 12/03/2020

HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Taux de TVA 20%

Taux en %	Prix de...	...à	Montant maximal de la tranche	Cumul des tranches
Minimum de perception d'honoraires:			4 600 €	
10 % TTC	0 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €
9 % TTC	50 001 €	70 000 €	1 799 €	6 799 €
8 % TTC	70 001 €	100 000 €	2 399 €	9 198 €
7 % TTC	100 001 €	150 000 €	3 499 €	12 697 €
6 % TTC	150 001 €	200 000 €	2 999 €	15 696 €
5 % TTC	200 001 €	400 000 €	9 999 €	25 695 €
4 % TTC	400 001 €		

Ventes de locaux à usage d'habitation-Ventes de locaux à usage professionnel commercial ou industriel

Ventes de terrain

Ventes de fonds de commerce - Cessions de bail

En cas de délégation, les honoraires sont ceux de l'agence qui détient le mandat initial

ORPI Agence Vimard-SAS ALVIM.38,Rue des Bains.14510 HOULGATE

SAS au capital social de 80.000 €.RCS Honfleur n°479 463 580

CPI 1402 2015 000 002 689 T/G délivrée par la CCI de Lisieux

Garantie : GALIAN 89,Rue La Boétie.75008 PARIS

La délivrance d'une note est obligatoire - Honoraires au 4 Février 2018